PRIX DE THÈSE DU CABINET LEXAVOUÉ REMIS À JÉRÉMY JOURDAN-MARQUES

Pour sa première édition, le prix de thèse du cabinet Lexavoué a été remis à Jérémy Jourdan-Marques de l'université Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines et Nicolas Hoffschir de l'université de Nanterre, ex-aequo.

Pour sa première édition, le prix organisé par le cabinet Lexavoué a récompensé deux thèses sur les neuf retenues : celle de Jérémy Jourdan-Marques de l'université Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, sur *« le contrôle étatique des sentences arbitrales internationales »* et celle de Nicolas Hoffschir de l'université de Nanterre sur *« la charge de la preuve en droit civil »*.
Destiné à récompenser une thèse soutenue en 2014 sur les thèmes de l'arbitrage, du droit processuel ou des procédures collectives, le prix d'un montant de 3000 euros a été partagé entre les deux gagnants.

Les six membres du jury ont salué l’originalité et l’apport concret des deux thèses pour la pratique judiciaire.
Notons que Jérémy Jourdan-Marques a préparé sa thèse au laboratoire DANTE - Droit des affaires et nouvelles technologies (EA4498), sous la direction de Thomas Clay.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

> Consulter le site du DANTE - Droit des affaires et nouvelles technologies (EA4498)
> Le contrôle étatique des sentences arbitrales internationales par Monsieur Jérémy Jourdan-Marques